

COMMUNE : 374 SAINT-AUBIN-DE-BLAYE
 ARRONDISSEMENT : 33 BLAYE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC ST-ANDRE-CUBZAC-ST-SAVIN



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	759 079	31,02	111,60	797 800	247 478	31,02	247 678
Taxe foncière non bâties (TFNB)	40 527	33,58	140,26	42 000	14 104	33,58	14 104
Taxe d'habitation (TH)	69 081	9,51	57,12	87 100	8 283	9,51	8 283
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	269 865	269 865		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	0

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		
	269 865		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

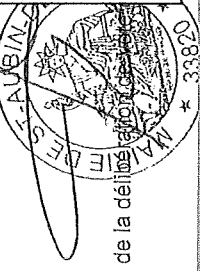
TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGJR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	27 668			2 827	0	0	-28 404	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
269 865		2 091		271 956

À BORDEAUX
 Le 13 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 SAMUEL BARREAU
 DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le 21 AVRIL 2024
 Pour la Commune,
 Pour la Préfecture,



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la déclaration de vote.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

V - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	539	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	51 716	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	756	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)	7 402	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotations pour perte de THLV	1 532	Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	27 668
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		5. REFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	52 600	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	34 500	c. Coefficient correcteur	0,884572
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	18 436	d. Taux FB commune 2020	13,29
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	17,46
		e. Bases dégrévées majo THS			
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux moyens pondérés des taxes foncières de	Envoyé en préfecture le 23/04/2024
	national	de 2024	de 2023	au niveau :	Reçu en préfecture le 23/04/2024
	départemental	13	14	a. National	Publié le
	11			b. Communal	ID : 033-213303746-20240411-B202422VOTETAU-DE
		15			
		15		Taux maximum :	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	112,60	1,00000	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	142,68	2,32000	b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation (TH)	24,45	64,93	7,81000		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou des communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
		>>>	>>>		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	13,93		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	0,929		